

1 | GARANTIR UN CADRE DE TRAVAIL SÛR ET INCLUSIF

- Dans le but de respecter les individus et afin de lutter contre toutes formes de violences physiques ou psychologiques, nous nous engageons à être vigilant·es face aux actes et propos discriminants (sexistes, racistes, homophobes et autres) et à intervenir en cas de situation de violence.
- Nous nous engageons à rendre facilement identifiable, rapidement disponible et discrètement accessible, une personne référente et ressource au sein de notre équipe, pour accueillir les témoignages et les victimes d'actes de discriminations ou de violences.

2 | PROPOSER UN ACCUEIL RESPECTUEUX POUR TOUTES ET TOUS

- Nous reconnaissons l'ensemble des métiers qui accompagnent les artistes comme partenaires professionnels, à leur juste valeur, et prenons en compte leurs réalités et leurs contraintes.
- Nous nous engageons, en adéquation avec nos moyens, à offrir sans discrimination les meilleures conditions d'accueil et de confort possibles à l'ensemble des équipes artistiques que nous recevons et/ou embauchons.
- Nous mettons à disposition des artistes un endroit sécurisé en prenant soin d'agencer, dans la mesure du possible, un espace permettant le respect de l'intimité de chacun·e.

3 | RESPECTER LES RYTHMES DE CHACUN·E

- Nous sommes attentifs et attentives au respect des rythmes de repas et des régimes alimentaires de chacun·e : nous proposons des menus que l'équipe artistique peut consommer à sa convenance (et dans la mesure du possible), sans que cela n'en altère la qualité.
- Nous faisons en sorte d'éviter pour les équipes artistiques des amplitudes horaires trop importantes entre les balances et la prestation, tout en veillant à permettre un temps de pause suffisant pour respecter le temps de préparation et de repos nécessaires aux artistes.

- Nous veillons à proposer et/ou accueillir des tournées qui privilégient de faibles distances entre chaque étape, garantissant un rythme et un confort de sommeil optimaux pour les équipes artistiques en déplacement, et qui évitent les allers-retours ponctuels.
- Nous favorisons des conditions propices à l'épanouissement personnel, artistique et économique de chaque partie prenante du projet musical. Ainsi, nous laissons place à l'écoute, au dialogue et à la médiation quant aux envies, contraintes et besoins personnels spécifiques de chaque membre des équipes artistiques accompagnées ou accueillies.

4 | ASSURER UN ENVIRONNEMENT SAIN POUR TOUTES ET TOUS

- Nous ne systématisons pas l'accès à l'alcool durant les heures de travail et nous engageons à sensibiliser les artistes et nos équipes aux risques d'addiction pour le prévenir, avec discrétion et confidentialité.
- Nous prêtons attention à la réduction des risques physiques encourus par les artistes et leurs équipes techniques dans l'exercice de leur métier (comme les risques auditifs ou posturaux) et veillons à être en mesure de les sensibiliser sur ces points.
- Nous nous engageons à mettre à disposition des équipes artistiques accueillies ou embauchées les coordonnées des services de santé compétents et de proximité, afin de répondre à leurs urgences ou questionnements.
- L'ensemble de nos équipes s'engage à rester alerte et à l'écoute vis à vis des maux des artistes accueillies ou employées. Nous mettons en place des affichages d'informations, de sensibilisation et de prévention des risques (santé mentale, physique, addictions, violences et discrimination) lisibles et accessibles.

C.A.R.E

une charte d'engagement et de bonnes pratiques pour le bien être et la santé des musicien·nes et de leurs équipes

signer la charte sur care.hautefidelite.org

Une initiative portée par le pôle des musiques actuelles en Hauts-de-France

A propos

UNE CHARTE POURQUOI ?

Les différentes études et concertations régionales, nationales et anglo-saxonnes menées ces dernières années sur la santé dans les milieux du spectacle vivant ont mis en évidence l'impact négatif que peut avoir l'environnement professionnel sur la santé des artistes et leurs équipes dans l'exercice de leur métier.

Précarité des métiers de musicien·ne et technicien·ne, course à la performance et à la réussite dans un secteur concurrentiel ou encore abondance de situations propices aux risques addictifs... Ces réalités participent d'une pression sur les artistes et leurs entourages professionnels qui a des répercussions sur leur santé, notamment mentale, malgré un cadre législatif existant.

Partant de ce constat, cette charte d'accueil et de respect invite à la réflexion et à l'action en proposant un référentiel commun pour une meilleure prise en compte du bien-être des artistes et de leurs entourages, dans une logique de responsabilité sociétale des organisations culturelles.

UNE CHARTE, COMMENT ?

Résultat de plus d'un an de concertations enrichies par des retours d'expériences d'acteur·rice·s de la filière musicale, la charte a été rédigée par un groupe de travail impulsé par Haute Fidélité, pôle des musiques actuelles en Hauts-de-France et la Lune des Pirates, Scène de Musiques Actuelles à Amiens.

Cette initiative, qui a permis de fédérer des représentant·es de l'ensemble de l'écosystème des musiques actuelles - artistes, chargé·e·s d'accompagnement, directeur·rice·s de salles de concerts et de lieux de formation, structures de développement de carrière d'artistes - et des professionnel·le·s du milieu médico-social, témoigne d'une prise de conscience partagée, progressive et d'une envie d'agir collectivement pour répondre à ces problématiques de santé qui demeurent encore aujourd'hui peu abordées voire taboues.

Pensé comme outil de prévention, de sensibilisation et d'engagement complémentaire au cadre législatif, ce texte s'applique dans différents contextes liés aux pratiques musicales et aux carrières d'artistes pour leur confort et leur santé : en période de création (studio, résidence...), en concerts (tournées, festivals...) et tout autre temps professionnels.

Si ce document n'a pas de valeur juridique et ne se substitue aucunement au Code du travail et aux différentes conventions collectives du secteur culturel, les points qui y sont listés constituent des objectifs que les signataires s'engagent à respecter ou à atteindre.

UNE CHARTE POUR QUI ?

La charte s'adresse en premier lieu aux structures amenées à accueillir ou travailler avec des équipes artistiques (artistes et leurs entourages professionnels : techniciens, chargés de production, bookers...) dans les différents contextes liés à leurs pratiques musicales et développement de carrière.

Ce document peut être signé par des structures de diffusion (salles de concerts, festivals, associations organisatrices de concerts, café-concerts etc.), des lieux de pratiques (écoles de musique et conservatoires, studios de répétition et d'enregistrement etc.) ou encore des structures d'accompagnement ou de développement de projets musicaux (agences de booking, managers, labels, édition etc.).

COMMENT METTRE EN APPLICATION LA CHARTE ?

En signant la charte, la structure consent à respecter ses quatre points d'engagement principaux. Pour chaque engagement, des déclinaisons opérationnelles sont proposées selon les moyens propres à chaque structure. Ainsi, la charte invite la structure signataire à mettre en place ces mesures dans un souci d'amélioration constante de ses pratiques ou le cas échéant, à initier une réflexion interne visant à perfectionner celles-ci.

Par ailleurs, la structure signataire s'engage à communiquer la charte à l'ensemble de ses équipes, salarié·e·s ou bénévoles, ainsi qu'aux artistes avec lesquelles elle travaille. Elle s'assure également de sa transmission lors des renouvellements de son personnel.

- La charte peut être rendue visible au sein de la structure :
 - dans les espaces d'accueil des artistes (loges, espaces de restauration, studios...),
 - dans les bureaux administratifs ou espaces de travail des équipes de la structure d'accueil
 - dans l'espace d'accueil des publics (salle de concerts, bar, restaurant...)
- La structure signataire est invitée à communiquer sur la charte et ses contenus auprès de ses différents partenaires (tourneurs, financeurs publics, prestataires...).
- La charte peut être intégrée au règlement intérieur de la structure signataire et/ou être annexée aux contrats ou conventions signés avec ses différents partenaires (artistes, tourneurs, prestataires, financeurs publics etc.).
- La charte peut être utilisée comme document d'appui et de ressource pédagogique pour la sensibilisation ou la formation des professionnel·les du secteur musical et ses différentes parties prenantes.
- La charte invite les structures à s'interroger et s'auto-évaluer sur le sujet de la santé des musicien·ne·s. Il est possible d'aller plus loin dans la démarche en se référant aux structures professionnelles ressources sur la question (liste des structures compétentes en annexe de la charte).

Remarques

La notion de « CARE » fait allusion au concept philosophique de l'éthique du "care" – parfois traduit par éthique de la sollicitude. Dans ce courant de philosophie fondé dans les années 1980 par la philosophe et psychologue américaine Carol Gilligan, le terme « care » regroupe un ensemble de sens : la capacité à prendre soin d'autrui, l'attention aux autres, la responsabilité, la prévenance, l'entraide, la prise en compte des besoins, des relations et des situations particulières des personnes etc.

Pour plus d'informations sur le concept de care :

- Agata ZIELINSKI, L'éthique du Care, Etudes, 2010 : <https://www.cairn.info/revue-etudes-2010-12-page-631.htm>
- Carol GILLIGAN, Une voix différente. Pour une éthique du care, trad. A. Kwiatek, Paris, Champs essais-Flammarion, 2008 (publié pour la première fois en 1982).
- BRUGÈRE Fabienne, L'éthique du « care », PUF, 2021

Quelques structures qui ont contribué à l'élaboration de la charte :

- Haute Fidélité, pôle des musiques actuelles en Hauts-de-France
- La Lune des Pirates, salle de concert à Amiens
- L'ARA, Association d'enseignement, d'accompagnement et d'action culturelle à Roubaix
- Le Campus des Musiques Actuelles, Centre de formation à Valenciennes
- l'APSArts, association de prévention pour la santé des artistes
- Les 4 Ecluses, salle de concerts à Dunkerque
- L'Aéronef, salle de concerts à Lille
- La Couveuse, structure de management, d'édition et d'accompagnement
- La Malterie, salle de concert et lieu de création musiques actuelles et arts visuels à Lille
- Les artistes : Bali Dou, Coole Max, Okala, Mathilde Braure
- ... et d'autres encore par leurs retours et contributions ponctuelles !